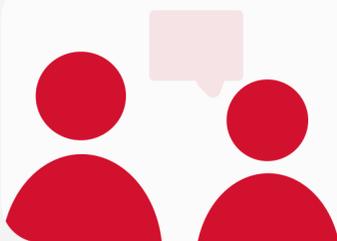


FICHE RÉFLEXE

Violences sexuelles et sexistes
Harcèlement et discriminations

EICAR.



Je ne reste pas seul(e)
et j'en parle.



Collecter et conserver les preuves : mail, SMS,
photos, captures d'écran, etc.



Ecrire un récit circonstancié des faits : date,
heure, endroit, témoins, gestes, mots
prononcés, etc.



Faire un signalement sur notre plateforme
dédiée et/ou contacter le directeur(rice) de
mon établissement, le référent harcèlement
et discrimination.

Me rendre **disponible** pour
écouter la victime, la protéger,
l'accompagner et l'orienter.



Vers qui se tourner ?

Pour retrouver le dispositif de signalement de mon
établissement et les contacts:

🔍 <https://www.eicar.fr/lecole/vss/>

- > L'écoute et le recueil du signalement de la
victime ou du témoin par des personnes formées
- > L'orientation vers un accompagnement et un
soutien médical et psychologique
- > L'orientation vers les autorités compétentes pour
le traitement des faits
- > Le suivi de la situation et l'accompagnement de
la victime tout au long de la procédure.



L'ensemble des échanges seront
strictement confidentiels

Les personnes ressources au sein de mon établissement :

- La / Le référent.e Harcèlement et
Discrimination de mon campus
- La référente nationale Harcèlement et
Discrimination
- La / Le Directeur.rice de mon campus
Les associations étudiantes et les délégués

3919

Numéro d'écoute national
d'aide aux victimes

114

Aide d'urgence
uniquement par SMS

17

Gendarmerie /
Police

Le processus de traitement :

Pour chaque signalement reçu auprès d'une
ressource interne à l'établissement :

- 1 Le dossier est transmis à une cellule de
traitement nationale
- 2 Une enquête interne peut être réalisée
auprès de la victime, du/des témoin(s),
du/des mis en cause
- 3 Une sanction disciplinaire pourra être
prise en fonction du cas.

Ressources

Retrouvez les textes réglementaires et législatifs
sur le site internet du ministère, dans la rubrique
«Violences sexistes et sexuelles».

🔗 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr>